

VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

Royan, le 3 septembre 2007

Le Maire de la Ville de ROYAN

à

Monsieur le Président
Commission Particulière du Débat Public
Projet de Terminal Méthanier au Verdon
17 cours du Chapeau Rouge

33000 BORDEAUX

HT/SM

Affaire suivie par H. THOMAS

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre une ampliation de la délibération prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 août dernier concernant l'implantation d'un terminal méthanier au Verdon.

Je vous en souhaite bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,




H. LE GUEUT



Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE - 80 Avenue de Pontailiac - BP 218 C - 17205 ROYAN CEDEX - ☎ : 05.46.39.56.56 - 📠 : 05.46.39.56.57

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.121

L'An deux Mille Sept. le 30 août à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 août 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 août 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BUJARD représenté par M. HUGENDBLER
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS



ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK. Mme LABEYRIE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **IMPLANTATION D'UN TERMINAL METHANIER AU VERDON**

VOTE : **1 ABSTENTION**
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le 8 mars 2007, la société 4GAS a déposé un dossier de saisine de la commission nationale du débat public sur le projet de construction d'un terminal méthanier au Verdon.

La commission nationale du débat public a décidé, conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002, d'organiser un débat public dont elle a confié l'animation à une commission particulière.

Installé sur un terrain de 20 hectares appartenant au Port Autonome de Bordeaux, le terminal comprendrait les installations suivantes :

- un quai de déchargement,
- deux ou trois réservoirs GNL d'une capacité d'environ 165 000 m³ chacun,
- une unité de regazéification,
- une unité de cogénération,
- un circuit d'expédition du gaz naturel par gazoduc,
- une torche.

Ce site serait adapté pour accueillir des méthaniers jusqu'à 250 000 m³, pour une capacité annuelle d'expédition de gaz de 15 milliards de mètres cubes.

Le dossier de maître d'ouvrage fait apparaître que les réservoirs auront la forme d'un cylindre d'un diamètre extérieur de 85 mètres et d'une hauteur de 38 mètres, surmonté d'un dôme de 9 mètres.

Le terrain actuel de la zone prévue pour l'implantation du terminal méthanier se situe à une hauteur de 5 à 6 mètres au dessus du niveau de la mer et de la Gironde. Afin d'éviter tout risque d'inondation, la majorité du terrain du terminal sera rehaussée jusqu'à une hauteur de 7 mètres. Bien qu'il soit prévu qu'environ 3 à 4 mètres de hauteur du sol seront excavés, la hauteur au-dessus du niveau du sol s'établira à environ 43 mètres.

Il s'agirait d'une installation de type SEVESO 2, générant un trafic maritime de un à trois méthaniers par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- CONSIDERANT l'incompatibilité de ce projet avec la vocation touristique de notre commune, compte tenu de son impact visuel,
- CONSIDERANT les risques d'une installation classée SEVESO 2, ses rejets, les incidences sur la navigation dans l'estuaire,
- CONSIDERANT la proximité immédiate de différents sites classés NATURA 2000,
- CONSIDERANT la nécessité de porter la position du Conseil Municipal à la connaissance de la commission du débat public.

DECIDE

- de faire connaître son opposition au projet d'implantation d'un terminal méthanier au Verdon.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié Conforme
Mairie de Royan le 31 AOUT 2007
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des Services.

H. THOMAS

